

# Conditions générales de vente

Version 07 juillet 2023

## Article 1. Champ d'application et modification des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente régissent la vente de SPA et de produits annexes (ci-après les « Produits ») par la société RUNSPA, société à responsabilité limitée, au capital social de 10 000 euros, dont le siège social est situé au 59 Allée des Bois Noirs, 97432 Saint-Pierre, immatriculée au RCS de Saint-Pierre sous le n°809 170 111, n° TVA intracommunautaire FR82809170111 (ci-après « RUN SPAS »), et l'utilisateur final non professionnel (ci-après le « Consommateur »), ou le professionnel achetant pour son activité interne (ci-après le « Professionnel »), le Consommateur et le Professionnel sont âgés de plus de 18 ans et sont désignés ci-après collectivement le « Client ». Les références des Produits figurent sur le bon de commande et la facture. La vente à des Professionnels en vue de la revente des Produits est régie par des conditions catégorielles spécifiques. L'achat par un Client d'un Produit entraîne l'adhésion sans réserve par le Client aux présentes conditions générales de vente.

RUN SPAS se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales de vente en fonction de l'évolution des Produits ou de la législation et réglementation en vigueur et la version en vigueur mettra en ligne sur son site internet ainsi que sur les bons de commande. Tout achat de Produits sera soumis aux conditions générales de vente en vigueur au moment de l'achat.

## Article 2. Commande

Les Produits sont vendus principalement en magasin, à l'adresse suivante : 203 avenue de Toulouse 97450 Saint-Louis, et exceptionnellement à domicile ou en salon. Afin de valider sa commande, le Client doit signer un bon de commande ainsi que les présentes conditions générales de vente. RUN SPAS s'engage à informer le Client par tout moyen à sa convenance, notamment en cas de problème d'approvisionnement de produits ou d'incidents de paiement La commande du Client ne sera considérée comme acceptée qu'après sa validation par RUN SPAS. Préalablement à la signature du bon de commande, RUN SPAS indiquera au Client les installations nécessaires pour assurer le branchement du SPA, selon les règles de l'art.

## Article 3. Prix et modalités de paiement

**3.1 Prix :** les Produits sont facturés au tarif en vigueur à la date de la commande. Les prix affichés que soit en magasin ou en ligne sont exprimés en euros, nets et Toutes Taxes Comprises (TTC) et ne comprennent pas les frais de livraison, facturés en supplément. La livraison à domicile est facturée en sus du prix du Produit commandé et n'est proposée que pour les SPAS. Les frais de livraison sont déterminés en fonction de l'accessibilité au site de livraison : livraison nécessitant un camion grue : 350 euros, livraison nécessitant un camion plateau : 250 euros. Pour les Professionnels, en cas d'incident de paiement et dès le premier jour de retard de paiement, les sommes dues se verront augmentées automatiquement d'un taux de pénalité égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour des sommes dues et d'une indemnité forfaitaire de quarante euros (40€) au titre des frais de recouvrement, conformément aux articles L. 441-10 et suivants du Code de commerce.

**3.2 : Acompte :** sauf accord contraire, un acompte d'un montant de cent euros doit être réglé au moment de la Commande. En cas d'annulation de la Commande par le Client pour quelque motif que ce soit, l'acompte ne sera pas remboursé conformément à la loi.

**3.3 Modalités de paiement :** le paiement de la commande est effectué en magasin ou à la livraison en cas d'achat de SPA : au comptant ; par carte bancaire (CB, Visa, Mastercard, American Express) ou par chèque ; échelonné, par chèques (maximum 4 chèques). L'ensemble des chèques doit être fourni à RUN SPAS le jour de la commande ou de la livraison.

## Article 4. Mise en service du SPA

La mise en service du SPA est effectuée uniquement à la demande du Client. Elle nécessite que des travaux de branchement soient effectués préalablement par un électricien, une arrivée spécifique de section 6 carré est indispensable ainsi qu'un socle de niveau correspondant à la taille et au poids du SPA. La mise en service du SPA comprend : la vérification du bon fonctionnement ; l'explication de l'utilisation ; la remise de la notice d'emploi et d'entretien en français ; la remise du certificat de garantie du constructeur, s'il existe. Le Client qui souhaite mettre en service lui-même le SPA le fait sous sa propre responsabilité. En cas de défauts apparents ou d'absence de notice d'emploi et d'entretien, le Client doit les faire constater par écrit par RUN SPAS ou le livreur lors de l'enlèvement, de la livraison ou de la mise en service.

## Article 5. Garantie légale

**5.1 Garantie légale de conformité :** le Consommateur résidant dans l'Union Européenne dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du Produit pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité du Produit ou résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation, si cette dernière a été mise à la charge de RUN SPAS. Durant ce délai, le Consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci. La garantie légale de conformité emporte obligation pour RUN SPAS, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du Produit. La garantie légale de conformité donne au Consommateur droit à la réparation ou au remplacement du Produit dans un délai de trente jours (30) suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui. Si le Produit est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale. Si le Consommateur demande la réparation du Produit, mais que RUN SPAS impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du Produit. Le Consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du Produit, si : (i) RUN SPAS refuse de réparer ou de remplacer le Produit ; (ii) la réparation ou le



remplacement du Produit intervient après un délai de trente jours ; (iii) la réparation ou le remplacement du Produit occasionne un inconvénient majeur pour le Consommateur, notamment lorsque le Consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du Produit non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du Produit réparé ou de remplacement ; (iv) la non-conformité du Produit persiste en dépit de la tentative de mise en conformité de RUN SPAS restée infructueuse. Le Consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le Consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du Produit au préalable. Le Consommateur ne peut prétendre à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur. Toute période d'immobilisation du Produit en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du Produit remis en état. Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du Code de la consommation. Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du Code de la consommation). Pour bénéficier de la garantie légale de conformité, le Consommateur devra notifier à RUN SPAS le défaut de conformité du Produit par écrit à RUN SPAS soit à 59 Allée des Bois Noirs 97432 Saint-Pierre, soit en adressant sa demande à : [runspas@gmail.com](mailto:runspas@gmail.com).

**5.2 Garantie des vices cachés :** le Client résidant en France bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut, excepté vieillissement du bois ou de la couverture de protection due au soleil pour les SPAS. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le Produit est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du Produit. La garantie des vices cachés couvre la réparation du Produit : le remplacement des pièces défectueuses, la garantie des pièces remplacées, la main d'œuvre, les frais de déplacement. En cas d'apparition de bulles d'osmose une réparation résine et peinture de finition seront effectués, le remplacement de la coque n'est pas possible. Garantie des réparations : garantie de six mois, sur les réparations de notre SAV. Délai d'immobilisation : si le délai d'immobilisation est supérieur à sept jours, la durée de la garantie est prolongée d'une durée égale à la durée d'immobilisation. La période d'immobilisation court à compter de la demande d'intervention du Client. Pour bénéficier de la garantie des vices cachés, le Client devra notifier à RUN SPAS le vice caché par écrit soit en adressant sa demande et apporter la preuve que le Produit était atteint dudit vice caché au jour de la vente.

#### **Article 6. Données personnelles**

RUN SPAS, en qualité de responsable de traitement et collecte les données personnelles suivantes : Nom et prénom, adresse postale, adresse e-mail et numéro de téléphone. RUN SPAS traite les données personnelles des Clients à des fins de réalisation de bon de commande/devis, de gestion de la relation commerciale, afin d'effectuer la vente et procéder à la livraison du SPA. Ce traitement est basé sur le contrat liant RUN SPAS au Client. RUN SPAS traite également le nom et email afin de répondre aux demandes de contact effectuées sur son site internet. Les données collectées peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale. S'agissant de prospection électronique, les données des Clients sont utilisées si le Client y a consenti expressément ou si l'offre proposée porte sur un service similaire et analogue à celui qu'ils ont acheté auprès de RUN SPAS. Ce traitement est basé sur l'intérêt légitime de RUN SPAS. Les Clients peuvent exercer l'ensemble des droits dont ils disposent en vertu de la réglementation en vigueur : droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement sur ces données, d'opposition à l'utilisation de ces données, de portabilité de ces données, des directives relatives au sort de ces données après son décès, à l'adresse visée suivante en précisant en objet le droit exercé : [runspas@gmail.com](mailto:runspas@gmail.com). Les Clients disposent également du droit de formuler une réclamation auprès de la CNIL.

#### **Article 7. Droit de rétractation**

Les Produits achetés auprès de RUN SPAS ne permettent pas de bénéficier d'un droit de rétractation, à l'exception des Produits qui ont fait l'objet d'un démarchage à domicile. Dans ce cas, le Consommateur dispose d'un délai de quatorze jours à compter du jour de conclusion du contrat avec RUN SPAS. Le droit de rétractation doit être effectué par écrit et doit être transmis à RUN SPAS à l'adresse suivante du siège social ou par email : [runspas@gmail.com](mailto:runspas@gmail.com). Le Consommateur exerçant son droit de rétractation dans les conditions prévues au présent article en termes de délai et de modalités de retour des produits, pourra obtenir un remboursement des produits retournés ainsi que des frais de livraison de la commande, conformément à l'article L221-24 du Code de la consommation. Le remboursement se fera selon le moyen de paiement utilisé pour la transaction initiale, sauf accord exprès avec le Consommateur pour un autre moyen de remboursement.

#### **Article 8. Loi applicable et règlement des litiges**

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. En cas de litige ou réclamation, il est recommandé au Client de se rapprocher du service clientèle de RUN SPAS dans le but de trouver une solution amiable, par email à l'adresse suivante [runspas@gmail.com](mailto:runspas@gmail.com). En cas d'échec de ce processus, conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client a la possibilité de saisir gratuitement un médiateur agréé par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation pour lui soumettre toute réclamation liée à un achat d'un Produit auprès de RUN SPAS, introduite au cours des douze derniers mois. Le Client peut déposer sa requête par écrit auprès du médiateur CNPM [www.cnpm-mediation-consommation.eu](http://www.cnpm-mediation-consommation.eu). La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. En cas de litige avec des professionnels et/ou commerçants, le Tribunal de commerce mixte de Saint-Pierre sera compétent.